



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250221-D2025000610-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 36

Dont vote par procuration : 8

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00006/2025 du 21/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 15 février 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOURE (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (13)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Inayatie KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR donne pouvoir à Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Accueil des agents du
Conseil départemental
mise à la disposition de la
Ville**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/02/2025 que la convocation avait été faite le 15/02/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le cyclone tropical Chido a frappé notre territoire d'une manière que nos services doivent se réinventer au quotidien pour venir en aide aux administrés ou pour réaliser les missions essentielles ;

Considérant qu'une grande partie des collectivités et des intercommunalités de Mayotte ont fonctionné avec comme objectif ultime de venir à bout des effets du cyclone Chido et de retrouver un fonctionnement relativement normal ;

Considérant que la ville de Mamoudzou pour faire face à ses devoirs envers ses administrés a accueilli, ponctuellement, des agents venant d'autres collectivités ;

Considérant que ces mouvements ponctuels guidés par le contexte actuel, dans un sens comme dans un autre, s'inscrivent dans le régime de la mise à disposition, néanmoins à titre gracieux, et obéissent par conséquent aux règles afférentes à ce cadre ;

Considérant que le Maire de Mamoudzou, souhaite obtenir l'autorisation de signer tout document relatif à ces mouvements entre Mamoudzou et d'autres collectivités d'une part et dans l'autre sens, d'autre part ;

Considérant que le comité social territorial a émis un avis favorable à cette mise à disposition et mouvement des agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider le principe de mouvements des agents du conseil départemental ainsi que d'autres collectivités à la ville de Mamoudzou.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer toute convention de mise à disposition et tout document relatif à la mise œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/02/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :